

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission des Affaires sociales

Convocation¹

Mardi 13 novembre 2012 - 14 h 00 Rue du Lombard, 69 - Salle 206

Ordre du jour

- Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 71 (2012-2013) n° 2
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
 - ◆ Exposés de M. Charles Picqué, de Mme Evelyne Huytebroeck et de M. Emir Kir, ministres, pour ce qui concerne leurs compétences respectives.
 - Discussion et examen des tableaux *partim* pour ce qui concerne leurs compétences respectives au sein de la commission.
 - Avis.
- 2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 72 (2012-2013) n° 2
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
 - ◆ Exposés de M. Charles Picqué, de Mme Evelyne Huytebroeck et de M. Emir Kir, ministres, pour ce qui concerne leurs compétences respectives.
 - Discussion et examen des tableaux partim pour ce qui concerne leurs compétences respectives au sein de la commission.
 - Avis.

site: www.pfb.irisnet.be 5 novembre 2012

_

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Fatoumata Sidibé

Vice-présidents : Mme Mahinur Ozdemir, M. Alain Maron.

Membres effectifs:

Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, N. Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Vincent Lurquin, M. Alain Maron

MR: Mme Marion Lemesre, M. Gaëtan Van Goidsenhoven **FDF** Mme Gisèle Mandaila, Mme Fatoumata Sidibé

cdH: Mme Mahinur Ozdemir

Membres suppléants : PS : M. Mohamma M. Mohammadi Chahid, M. Ahmed El Ktibi, M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon, N.

Ecolo: M. Aziz Albishari , Mme Anne Herscovici, Mme Zakia Khattabi, M. Jacques Morel Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin, Mme Jacqueline Rousseaux Mme Cécile Jodogne, Mme Isabelle Molenberg, Mme Caroline Persoons M. Hervé Doyen, M. Pierre Migisha FDF:

cdH:

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: "En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).